



Ce projet est financé par
l'Union européenne



PROJET D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION
SUR LES RISQUES ET DANGERS DE LA MIGRATION
IRRÉGULIÈRE ET LA PROMOTION DE LA LIBRE
CIRCULATION DANS L'ESPACE CEDEAO

RÉPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE- UN BUT- UNE FOI

UNITÉ DE GESTION DU PROJET

TERMES DE RÉFÉRENCES :

La prise en charge psychosociale des migrants

5 Juillet 2021



I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le nombre de migrants internationaux dans le monde a atteint 272 millions en 2019, soit une augmentation de 51 millions par rapport à 2010. Actuellement, les migrants internationaux représentent 3,5% de la population mondiale, contre 2,8% en 2000, selon les nouvelles estimations publiées par les Nations Unies. Cette augmentation des flux migratoire est causée par la fuite à des conditions de précarité et de pauvreté, des conflits des violences de l'exploitation. En effet ces migrants quittent leurs pays d'origine pour un avoir une sécurité et meilleur avenir.

Il est à noter que au cours de leurs projet migratoire, ces migrants sont victime de la traite des personnes avec toutes les formes .Ils sont affaiblis par les maladies et les drames vécus qui s'accroissent soit dans les pays d'accueil et dans le pays d'origine pour des migrants refoules et expulsés.

En plus des migrants adultes, les mineurs et les femmes enceintes ou avec des bébés souffrent de maladies de carences alimentaires et aussi de maladies mentale et psychologique En effet , ils subissent des traumatismes psychologiques et physiques considérables ; ils ont été torturés, ont perdu des êtres chers, ont été exploités et victimes de violences.

L'accès aux soins de santé mentale et au soutien psychosocial devrait être une priorité et non un luxe. Une prise en charge psychologique de qualité est indispensable pour aider migrants et les migrants de retour et réfugiés à s'installer mais aussi à se réintégrer dans leurs pays d'origine dans le cas d'un refoulement ou expulsion.

L'Organisation mondiale de la Santé reconnaît que la prévention et les interventions précoces dans le domaine de la santé mentale sont moins coûteuses à long terme. Mais au-delà des raisons économiques et sociales évidentes et que la non prise en charge immédiate peut engendrer des dégâts pour les migrants/migrants de retour mais aussi des augmentations dans les dépenses sanitaires pour devenir un problème de santé publique.

Une prise en charge des migrants et migrants de retour doit tenir compte de :

- Une réponse des communautés internationales à la crise actuelle qui soit coordonnée et respectueuse des droits humains,
- Une mise en place de politiques de prise en charge globale et intégrées au niveau des pays d'origine , de transit et d'accueils ,
- Une accessibilité aux soins de santé mentale et un soutien psychologique pour tous les migrants et réfugiés, quel que soit leur statut ;
- Une formation interculturelle et psychologique de tout le personnel en contact avec les migrants et les réfugiés, permettant d'identifier, de comprendre et d'aider les personnes en état de détresse psychologique

En effet le Mali, pays de départ, de transit et de plus d'immigration, est espace soumis à d'intenses mouvements. , migrants de retour et de transit qui sont dans de situations de vulnérabilités sanitaire et nécessitant une prise en charge intégrée

Le projet « d'Information et de sensibilisation sur les risques et dangers de la migration irrégulière et de promotion de la libre circulation des personnes dans l'espace CEDEAO, mis en œuvre par l'Agence espagnole pour la Coopération internationale au développement (AECID), en partenariat avec le Ministère



des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine, à travers le financement de l'Union européenne, dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) (fenêtre du Sahel), en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacés en Afrique », contribue à appuyer le Gouvernement du Mali dans la mise en œuvre de la politique nationale de migration (PONAM).

Comme son nom l'indique, un des piliers du projet sont l'information et la sensibilisation sur les risques et dangers de la migration irrégulière. C'est dans cette optique que l'unité de gestion de projet lance une étude sur la prise en charge psychosociale et mentale dont victimes les migrants et migrants de retour vulnérables.

II. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE :

Mettre la lumière sur les souffrances mentale et psychosociales dont subissent les migrants/migrants de retour vulnérables réduire ainsi les flux de la migration irrégulière.

Objectifs spécifiques de l'étude

- Évaluer et analyser les différentes formes de séquelles psychologique, mentales et violences subies par les migrants/migrants de retour sur les routes migratoires, les pays d'accueil et pays d'origine ;
- Sensibiliser les communautés nationales, régionale et internationales sur la prise en charge intégrée des migrants/migrants de retour des femmes enceintes avec ou sans bébés et des mineurs non accompagnés ;
- Identifier les besoins d'information et de sensibilisation pour la prise en charge des migrants et migrants de retour, des femmes enceintes avec ou sans bébés et des mineurs non accompagnés en situation de vulnérabilité ;
- Proposer des politiques de prise en charge intégrée ;
- Proposer des solutions aux défis identifiés par l'étude.

III. RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ÉTUDE

- les différentes formes de séquelles psychologique, mentales et violences subies par les migrants /migrants de retour sur les routes migratoires, les pays d'accueil et pays d'origine sont identifiées et analysées ;
- Des solutions aux défis identifiés par l'étude sont proposées.

IV. PORTÉE DE L'ÉTUDE :

L'étude porte sur l'analyse des cas. Elle fera ressortir le niveau de transposition des textes, internationaux dans les législations nationales en matière de prise en charge psychosociale et mentale des migrants et migrants de retour vulnérables.

III. PRODUIT LIVRABLE

- Un rapport inclusif bien rédigé/guidé par la recherche conformément aux TDR et aux points de vue et commentaires des acteurs et ne dépassant pas 35 pages en utilisant «Arial » taille de la police 12 avec simple espacement ;
- Un document de référence/rapport initial ne dépassant pas 20 pages en utilisant les caractères de type « Arial » taille de la police 12 avec simple espacement ;
- Un résumé analytique ne dépassant pas 8 pages (Arial taille de la police 12) .
-

IV. MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE :

L'étude impliquera la revue de la documentation existante, les interviews avec les principaux acteurs/intervenants, de migrants de retour /migrants et les autorités concernées au sein des institutions régionales et nationales internationales.

V. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements se feront comme suit : 50% des frais convenus à la signature du contrat et le solde de 50% à l'achèvement satisfaisant du travail.

VI. SPÉCIFICATIONS DE LA CONSULTANTE/DU CONSULTANT :

Pour mener l'étude, le projet recrutera un(e) consultant(e), personne morale ou physique répondant aux qualifications suivantes :

- Diplôme universitaire, de préférence un diplôme supérieur aux niveaux de maîtrise ou de doctorat en sciences sociales, médecine / santé publique, psychologie, en droit ou dans un domaine lié à la thématique objet de l'étude ;
 - Connaissances du contexte du Mali ;
 - Expérience pratique en méthodes et techniques de recherche ;
 - Excellentes capacités d'analyse, de synthèse et rédactionnelles ;
 - Bonne capacité à travailler en équipe et bon sens du relationnel avec les partenaires ;
 - Bonnes aptitudes interpersonnelles et organisationnelles ;
- Excellente maîtrise du français et la connaissance de bambara serait atout.

VII. DURÉE DE L'ÉTUDE

- La durée de la consultation est de 40 jours calendaires au maximum à partir de la date de notification du marché ;
- Le consultant proposera une méthodologie dans son offre technique. Cette méthodologie sera validée par une commission ;
- Le consultant fournira une note de cadrage de l'étude dans un délai de 4 jours calendaires.

VIII. SOUMISSION DES OFFRES

Les consultants sont invités à soumettre des offres technique et financière :

8.1. Offre technique

L'offre technique devra présenter la compréhension du consultant du mandat et des attentes du projet, la méthodologie proposée, un calendrier indicatif des activités.

La proposition technique doit être présentée de manière concise et structurée dans l'ordre suivant de façon à inclure, de manière limitative, les informations suivantes :

- Le CV détaillé en faisant clairement ressortir les mandats réalisés en lien avec la consultation ainsi que les copies des attestations issues des prestations similaires ;
- La compréhension des besoins et des services attendus à travers l'interprétation des termes de référence ;
- L'approche et les méthodes suggérées pour traiter les différentes parties exigées par les termes de référence, y compris une liste détaillée des données et informations à collecter et des méthodes de



collecte proposées ainsi que des structures, institutions et personnes ressources à contacter, le plan de travail provisoire, les produits à livrer, les échéances correspondantes.

8.2. Offre financière

L'offre financière doit être présentée selon le modèle suivant :

N°	Composante du prix	Durée (J)	P.	Montant (FCFA)
1	Honoraire			
2	Déplacement			
3	Carburant			
4	Autres frais			
	Total			

IX. DEPOT DES OFFRES

Conformément aux procédures en cours, les soumissionnaires devront déposer avant le 19 Juillet 2021 à 16H, leurs offres contenant la proposition technique et la proposition financière dans deux enveloppes séparées, le tout dans une grande enveloppe avec référence de l'offre au secrétariat de l'UGP, **sis à Hamdallaye ACI 2000 (contigu à la CNDH),**

Après examen des dossiers par la Commission de dépouillement, le (la) candidat(e) retenu(e) sera contacté (e) directement par l'UGP.

NB : Pour toutes informations, veuillez adresser vos questions et requêtes à l'adresse : ghada.othman@cideal.org

NB : Aucun dossier ne sera rendu aux postulants.

X. ÉVALUATION DES OFFRES

Une commission d'évaluation composée de l'UGP, du MME, de l'AECID sera mise en place. L'évaluation des offres se fera en deux étapes :

1. Évaluation des propositions techniques ;
2. Évaluation des offres financières.

Le rapport d'évaluation sera transmis à l'UE pour validation.

10.1. Évaluation technique

Les propositions techniques seront évaluées selon les critères et la pondération suivants :

Critères d'évaluation	Pondération
Diplôme universitaire, de préférence un diplôme supérieur aux niveaux de maîtrise ou de doctorat en sciences sociales, médecine / santé publique, psychologie, en droit ou dans un domaine lié à la thématique objet de l'étude	20
Expériences dans les domaines de la gestion des migrations	35
Expérience pratique en méthodes et techniques de recherche ;	20



Ce projet est financé par
l'Union européenne

Compréhension des TDR	10
Méthodologie de travail proposée	15
Total	100

Seules les offres financières des soumissionnaires dont la proposition technique a obtenu un minimum de 60 points sur 100 seront examinées.

10.2. Évaluation financière

Budget maximum : 12.000 EUROS Tous taxes comprises (TTC)

Les soumissionnaires retenus à l'issue de l'évaluation technique seront évalués financièrement selon la formule suivante :

Montant del of fremoinsdisante

Note financière d'une offre x = $\frac{\text{Montant de l'offre X}}{\text{Montant de l'offre X}} \times 100$

10.3. Évaluation finale : C'est une pondération de l'offre technique et financière selon la formule suivante :

Note globale = Note technique x 70% + note financière x 30%

XI. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les documents et tous contenus préparés par la/le consultant(e) dans le cadre du présent travail seront et resteront la propriété du projet MME/EU/AECID.